

# Terres spoliées, terres minées

Les obstacles au retour des réfugiés  
cambodgiens et les contraintes  
de la reconstruction nationale

**Christel Thibault**  
Géographe

Depuis les années 1970, plusieurs centaines de milliers de Cambodgiens ont été contraints de fuir provisoirement ou définitivement leur pays. Cet article se propose de présenter les faits majeurs qui ont conduit ces personnes à chercher refuge en Thaïlande ainsi que certaines des difficultés auxquelles ces réfugiés ont été confrontés depuis leur retour dans leur pays d'origine.

L'extension du conflit américano-vietnamien au Laos et au Cambodge constitue le principal facteur déclenchant d'un processus de déstabilisation profonde de la société cambodgienne. Cette société, alors considérée comme relativement stable et homogène (tant sur le plan ethnique que social) a progressivement sombré dans le chaos. L'épisode le plus dramatique fut le génocide perpétré par les Khmers rouges, entre 1975 et 1979, qui aboutit (selon des estimations difficiles à établir) à l'élimination physique de deux à trois millions de personnes – soit près du tiers ou de la moitié de la population totale de l'époque. Le Cambodge est bien un pays martyr.

Les migrations forcées font partie intégrante de l'histoire récente du Cambodge. Inégales dans le temps et dans l'espace, elles ont toutefois contraint la quasi-totalité de la population cambodgienne à se

déplacer au moins une fois, ne serait-ce qu'à l'intérieur du pays. La plupart des Cambodgiens ont cherché à fuir à l'étranger, mais seulement une partie d'entre eux est parvenue à franchir une des frontières nationales du Cambodge. La frontière khméro-thaïlandaise a canalisé le flux le plus important de réfugiés. Ces réfugiés (le terme étant entendu au sens large) ont été finalement accueillis dans des camps aux statuts différents et se sont trouvés scindés en deux groupes bien distincts : certains se sont exilés parce qu'ils ont eu la possibilité d'être accueillis par des pays tiers tels que la France, les États-Unis, le Canada ou l'Australie ; les autres ne furent que provisoirement tolérés sur le sol thaïlandais avant d'être rapatriés au Cambodge.

Le cas de la frontière khméro-thaïlandaise est particulièrement intéressant parce qu'à l'échelle du pays, la situation qui y régnait était d'une complexité inégalée. Le nombre de réfugiés qui vinrent se masser de part et d'autre de cette frontière décidèrent les Nations unies à initier au Cambodge une opération de maintien de la paix de grande envergure et, en particulier, à organiser le rapatriement vers leur région d'origine de quelque 380 000 Cambodgiens. Les opérations de rapatriement se sont déroulées entre 1992 et 1993, comme cela avait été prévu lors de la signature des Accords de Paris en 1991.

Le coup d'État qui eut lieu à Phnom Penh en juillet 1997 et la chute du bastion khmer rouge d'Anlong Veng en avril 1998 se sont traduits, dans les provinces de l'ouest, du nord-ouest et du nord, par des affrontements armés qui ont de nouveau imposé le déplacement de plusieurs dizaines de milliers de personnes vers le côté thaïlandais de la frontière. Dans cet article, nous n'insisterons pas sur ces mouvements de fuite car ils sont sans commune mesure avec les grands flux qui se dirigèrent vers la frontière khméro-thaïlandaise durant les années 1980, et les modalités de rapatriement de ces réfugiés furent différentes. Cependant, les personnes rapatriées au Cambodge entre 1998 et 1999 se heurtent à des obstacles tout à fait comparables à ceux que rencontrèrent les rapatriés de la première vague (1992-1993) – dont ils sont eux-mêmes fréquemment issus.

## █ L'exode vers la frontière khméro-thaïlandaise

On peut distinguer deux grandes périodes en fonction des motivations des mouvements de fuite, de l'importance quantitative des flux de réfugiés ainsi que des différents types de camps qui ont surgi : la période khmère rouge 1975-1979, puis une autre période allant de l'invasion vietnamienne (1979) jusqu'au grand rapatriement de 1992-1993. Cependant, des migrations de moindre ampleur – internes principalement – ont commencé à se faire jour dès la fin des années 1960. Toutes ces migrations forcées furent indissociables des grands événements qui ont marqué la politique du pays car chaque changement de régime, chaque coup de force, s'est traduit par un accroissement de la mobilité de la population cambodgienne.

### *Crises politiques et déplacements de la population*

Les migrations forcées au Cambodge résultent directement d'un contexte géopolitique particulier, hérité de la Seconde Guerre mondiale et opposant, pour des raisons idéologiques et stratégiques, les puissances régionales et leurs alliés respectifs.

À partir de 1953, date de la proclamation de l'indépendance du Cambodge, le prince Norodom Sihanouk (tout en étant prochinois) s'est efforcé de préserver une certaine neutralité politique. Ce pays connut effectivement une période de paix relative jusqu'à la fin des années 1960. Mais le prince choisit de rompre ses relations diplomatiques avec les États-Unis et de tolérer le développement d'une piste de ravitaillement des Vietcongs entre le port du sud-ouest (Kompong Som) et les sanctuaires des maquisards des provinces orientales (Mondolkiri et Rattanakiri), elles-mêmes déjà traversées par la grande piste Hô-Chi-Minh. En 1969 débutèrent les premiers bombardements des B 52 américains – ayant pour objectif d'éventrer cette piste clandestine – et les épandages de défoliants sur les plan-

tations d'hévéa de l'est du pays. Ces bombardements ont principalement déclenché des mouvements internes de population en provenance des campagnes vers les agglomérations. La ville apparut alors comme un premier refuge plus sûr<sup>1</sup> qu'une frontière thaïlandaise par ailleurs relativement éloignée des zones orientales pionnières.

Grâce à l'appui des États-Unis, le général Lon Nol remplaça en 1970 à la tête du nouveau gouvernement le prince destitué. Non seulement la guerre du Vietnam s'étendit alors au Cambodge mais le pays s'enfonça dans une guerre civile – sanglante à l'égard des Vietnamiens et des royalistes – qui ne prit fin qu'en avril 1975, lorsque les Khmers rouges firent tomber Phnom Penh. La période pendant laquelle le pays fut contrôlé par les Khmers rouges fut violente et dura près de quatre années. Elle se traduisit par un génocide au cours duquel une part très importante de la population disparut. La société khmère fut, à cette époque, si profondément déstructurée qu'elle en porte encore actuellement des séquelles. Le génocide et les traumatismes qu'il a engendrés sont à l'origine d'un départ des Cambodgiens vers les pays frontaliers que sont le Vietnam et la Thaïlande et, par la suite, vers les pays occidentaux. Cette fuite fut massive mais *différée* puisque du « temps de Pol Pot », tous les déplacements des Cambodgiens étaient étroitement contrôlés.

En janvier 1979, le Cambodge fut placé sous domination vietnamienne pour dix ans. Passant momentanément outre leur aversion profonde et séculière à l'égard des « Yuons »<sup>2</sup>, les Cambodgiens accueillirent les Vietnamiens en libérateurs. Pourtant, en dépit du relatif soulagement apporté par les soldats vietnamiens (qui apparaissaient finalement comme un moindre mal), une majorité de Cambodgiens choisit de s'exiler : ce fut une véritable hémorragie.

Pendant la période khmère rouge et les années qui la suivirent, des camps se sont progressivement établis de part et d'autre des fron-

---

<sup>1</sup> Cette fonction de refuge était cependant très relative puisque les agglomérations du pays devinrent le théâtre d'émeutes anti-vietnamiennes particulièrement violentes, souvent suivies de massacres.

<sup>2</sup> *Yvon* est un terme, très péjoratif, utilisé par les Cambodgiens pour désigner les Vietnamiens.

tières vietnamienne et surtout thaïlandaise. Puis, des discussions ont été engagées concernant l'élaboration d'accords de paix et l'éventualité d'une intervention directe des Nations unies au Cambodge. Les accords de paix furent finalement signés à Paris en octobre 1991; ils entérinèrent la mise en place, à terme, d'une Autorité provisoire des Nations unies sur le Cambodge (ou Apronuc, qui exerça ses bons offices jusqu'en novembre 1993) et posèrent les premières bases d'un rapatriement organisé pour les personnes restées bloquées à la frontière dans des camps.

## *La période khmère rouge : 1975-1979*

### **La situation au Cambodge**

Pendant la période khmère rouge, en dépit de la répression, des exactions et des exécutions auxquelles se livraient les hommes de main de l'Angkar – l'Organisation suprême qui dirigeait alors le pays –, les mouvements de fuite restèrent très limités. Selon la proximité géographique et l'origine ethnique des Cambodgiens, ces mouvements mineurs ont eu lieu vers la frontière thaïlandaise ou vers la frontière vietnamienne. Ce fut par contre l'époque des grandes déportations. À la suite de la prise de Phnom Penh, le 17 avril 1975, les Khmers rouges décidèrent de procéder à l'évacuation des villes et de déporter les citoyens à la campagne afin de les soumettre à une « rééducation » inflexible. Certains de ces citoyens étaient des ruraux fraîchement installés qui avaient fui les bombardements américains qui s'étaient abattus sur les zones forestières et les campagnes orientales du pays. Les populations rurales furent aussi rassemblées autoritairement ; le Cambodge était devenu un vaste camp de travail divisé en communes populaires.

Comme il est extrêmement difficile de s'échapper d'un univers concentrationnaire – quel qu'il soit – toute velléité de fuite était pratiquement annihilée, sauf pour les personnes se trouvant dans les provinces du Nord-Ouest, à proximité de la frontière thaïlandaise. La population cambodgienne fut réduite à l'esclavage : à la perte de liberté de mouvement (aucun déplacement n'était toléré en dehors de ceux imposés par l'Angkar) furent associées une perte des biens matériels et une perte d'identité car les Khmers rouges ont volon-

tairement détruit la trilogie traditionnelle qui donnait sa cohésion à la société cambodgienne : la famille, le monastère bouddhique et la communauté villageoise. Les familles furent éclatées (maris et femmes étaient tenus séparés, et les enfants étaient enrôlés dans des brigades de jeunes servant souvent d'espions), tous portaient le même vêtement noir. L'ensemble de la population était très affaiblie physiologiquement (par les travaux forcés, le manque de nourriture, la dysenterie et le paludisme), numériquement en raison des exécutions et des purges sanglantes dirigées contre les ennemis du régime<sup>3</sup> et psychologiquement par la destruction des relations sociales traditionnelles.

Cette période très noire, génocidaire, fut aussi totalement iconoclaste : il s'agissait bien de faire table rase du passé, quitte à détruire les fondements essentiels de l'identité khmère – tout en prétendant être les dignes héritiers des bâtisseurs des prestigieux temples d'Angkor –, du « Khmer des origines » (terrible concept qui n'est pas sans rappeler « l'Aryen » ou, plus récemment, le « Serbe des origines »...). Le discours khmer rouge est absolument affligeant de violence, de racisme, de paradoxe et de paranoïa ; il n'est pas exagéré de parler de pathologie mentale des dirigeants khmers rouges. Les personnes qui ont réchappé de cette tourmente ont subi de graves traumatismes susceptibles d'être réactivés par des faits qui pourraient nous paraître anodins. Ceci est un fait psychologique de premier ordre que même le géographe ne peut ignorer : il est toujours délicat de procéder à des enquêtes auprès de ces rescapés.

### **L'attitude de la Thaïlande à l'égard des réfugiés**

Tant que le nombre de réfugiés resta limité, la Thaïlande les accepta sur son territoire et les accueillit dans des centres de réception administrés par le HCR où ils étaient susceptibles d'entamer des démarches de demande d'asile auprès de pays tiers.

---

<sup>3</sup> Les « féodaux », les « ennemis complets de la révolution », les « royalistes », les « capitalistes patriotes », les « intellectuels réactionnaires », le clergé bouddhique et tous les réfractaires en général. Cf. Locard (H.), 1996.

Pour les Cambodgiens, la Thaïlande est bien un pays de premier accueil ; elle n'est en aucun cas un pays d'asile. Elle ne compte pas parmi les Tass signataires de la Convention de Genève de 1951 (définissant le statut du réfugié) ni même du protocole de 1967. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Thaïlande est fortement sollicitée le long de toutes ses frontières par des Indochinois cherchant refuge (Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens et Birmans). Elle a toujours été libre de définir les différents statuts qu'elle accordait à ces personnes. Sa politique fut plus ou moins sévère selon les périodes et l'origine des Indochinois réfugiés, et fut dictée par la volonté de ne pas être mise en marge par la communauté internationale et par le respect des relations diplomatiques entretenues avec les pays d'origine des réfugiés. Cette politique s'est traduite sur le terrain par une succession de fermetures et d'ouvertures, souvent partielles et sélectives, de la frontière autant que des camps mis en place sur son sol. C'est ainsi qu'une ségrégation *de facto* de la population réfugiée cambodgienne a été effectuée.

La Thaïlande a considéré que les personnes auxquelles elle acceptait d'accorder un asile provisoire étaient des « personnes déplacées », mais en pratique le HCR les considéra comme de véritables réfugiés (ayant des droits et bénéficiant d'une certaine protection sécuritaire et sanitaire) ; et elle qualifia d'« immigrants illégaux » (appelés aussi « nouveaux Cambodgiens »<sup>4</sup>) les personnes parvenues sur son sol alors que ses frontières étaient censées leur être fermées. De son côté, le HCR considéra ces dernières comme des « personnes déplacées » : elles ne bénéficièrent d'aucun droit et d'une moindre protection. Le statut et les conditions de vie et de réintégration de ces différentes personnes furent grandement déterminés par la période au cours de laquelle eut lieu leur fuite et par la localisation des camps au sein desquels elles furent finalement accueillies.

---

<sup>4</sup> La distinction thaïlandaise officielle entre les « anciens Cambodgiens » (parvenus en Thaïlande avant 1980 et éligibles par les services d'immigration des pays tiers) et les « nouveaux Cambodgiens » n'est pas sans rappeler la distinction qu'avaient établie les Khmers rouges entre le « peuple ancien » et le « peuple nouveau » (qui devait être rééduqué par le travail forcé et l'endoctrinement politique).

Les réfugiés étaient dans leur majorité des citoyens relativement aisés qui possédaient un niveau certain d'instruction et avaient fréquemment des parents déjà installés dans un pays étranger. Les immigrants illégaux – ou personnes déplacées selon le HCR – étaient principalement issus de milieux ruraux et modestes. Plus que l'éducation, l'aisance matérielle fut un facteur discriminant de premier ordre car les personnes instruites (occidentalisées) mais sans un minimum de fortune personnelle n'ont pas pu fuir à temps et furent rapidement exécutées par les Khmers rouges. Le degré d'information aussi fut déterminant car de nombreux intellectuels cambodgiens (et combien d'occidentaux ?) n'ont pas imaginé que la prise de pouvoir par les Khmers rouges allait conduire à de tels débordements. Quant aux déplacés internes, il s'agissait de personnes n'ayant pas réussi à franchir la frontière. La distribution de l'aide internationale du côté thaïlandais de la frontière, dès la fin de l'année 1979, contribua grandement à attirer du côté cambodgien de nouveaux venus et à fixer sur place une population estimée à près d'un million de personnes.

Quelle que soit la définition du « réfugié » que l'on choisisse de retenir, il n'en reste pas moins que la situation qui régnait au Cambodge pendant la période khmère rouge conditionna un vaste mouvement de fuite *latent* qui ne manqua pas de se produire dès que les troupes vietnamiennes renversèrent le régime de Phnom Penh. Les Cambodgiens purent de nouveau circuler librement.

## *La période vietnamienne et pré-onusienne (1979-1992)*

### **La situation au Cambodge**

Les départs massifs ont suivi de peu le déploiement des troupes vietnamiennes d'occupation et se sont dirigés presque exclusivement vers la frontière khmère-thaïlandaise. Les Bo-doï se livrèrent à de nombreux combats avec les soldats khmers rouges et les obligèrent à opérer une retraite précipitée vers le chaînon montagneux des Cardamomes, au sud-ouest du pays, et vers celui des Dangrek, au nord. Dans leur fuite vers la frontière, les Khmers rouges emmenèrent en otages les populations des villages traversés.



Bien que les combats aient été nombreux, il apparaît cependant qu'une proportion importante des départs a été principalement motivée par la famine qui s'installait dans le pays.

Cette famine avait été conditionnée par la désorganisation profonde du système traditionnel de production agricole qui avait marqué la période khmère rouge. Une campagne de construction de grands ouvrages hydro-agricoles avait été lancée afin d'optimiser, soi-disant, la production rizicole du pays. Ces grands travaux s'étaient généralement soldés par des échecs car les ouvrages avaient été construits au mépris des lois physiques et agricoles les plus élémentaires, et sans l'encadrement de techniciens puisque la plupart des personnes possédant un savoir-faire avaient été exécutées. Par ailleurs, les paysans étaient sous-alimentés et consommaient une partie du paddy sur pied, avant maturation, voire des semences qui auraient dû être destinées aux récoltes suivantes. Non seulement la population souffrait de dysenteries, mais les superficies réellement ensemencées étaient insuffisantes pour nourrir les civils cambodgiens et les soldats vietnamiens (qui réquisitionnaient le paddy stocké dans les greniers collectifs<sup>5</sup>). Poussés par la famine et les exactions, plusieurs centaines de milliers de personnes se trouvèrent ainsi progressivement massées dans des camps de fortune, dressés à la hâte de part et d'autre d'une frontière saturée de mines et soumise à des attaques armées.

### La situation en Thaïlande

À partir de novembre 1979, la Thaïlande adopta une politique de la porte ouverte et autorisa le HCR à assister les personnes rassemblées au sein de camps *éloignés* de la frontière (Sakeo, Khao I Dang et Kamput). Toutefois, elle craignit rapidement de se voir débordée par cet afflux massif de réfugiés et son attitude se durcit très nettement dès février 1980. Elle décida alors de fermer sa frontière, de ne plus accepter de nouvelles personnes déplacées sur son territoire

---

<sup>5</sup> Frappé par un embargo et une disette sévère, le Vietnam n'entretenait guère ses troupes parties en campagne.

et effectua un refoulement aussi massif que brutal de près de 43 000 Cambodgiens (politique dissuasive de la *humane deterrence*). La communauté internationale s'est inquiétée d'une telle attitude et fit pression sur la Thaïlande jusqu'à ce que celle-ci accepte de négocier les nouvelles conditions d'accueil provisoire susceptibles d'être proposées à ces réfugiés.

Les Nations unies obtinrent de la Thaïlande que ces nouveaux arrivants puissent rester momentanément sur son territoire, mais la Thaïlande exigea du HCR qu'ils soient placés dans des camps situés à la lisière de son territoire, au sein d'une étroite bande frontalière contrôlée par l'armée thaïlandaise. Par ailleurs, cette population réfugiée permit à la Thaïlande de bénéficier d'un véritable « rempart humain » destiné à décourager les vellétés d'incursions de la part des Vietnamiens, d'effectuer des ponctions sur l'aide distribuée et de continuer d'apporter un soutien moins occulte aux Khmers rouges dans leur lutte contre le régime pro-vietnamien de Phnom Penh.

L'armée thaïlandaise, la Thai Task Force 80, contrôlait aussi étroitement la bande frontalière que les abords des camps et leur accès. Le personnel humanitaire n'était pas libre de ses mouvements et devait impérativement quitter les camps à la tombée de la nuit. Il se vit même refuser l'accès à de très nombreux camps jusqu'en 1982.

Cette catégorie particulière de réfugiés et de camps ne pouvant relever du mandat du HCR, l'assistance de ces camps fut confiée, dans un premier temps, à l'Unicef (secondée par la FAO et le CICR). Contrairement aux réfugiés accueillis dans les camps HCR, les personnes déplacées ne résidaient pas encore dans ces camps frontaliers. Ces « réfugiés » non-résidents constituaient une population extrêmement mobile qui passait la frontière une fois par semaine pour venir s'approvisionner dans les quelques points de distribution de l'aide internationale (principalement situés dans la région d'Aranyaprathet), car les autorités de Phnom Penh avaient catégoriquement refusé que les organisations humanitaires interviennent directement au Cambodge – en dépit de la famine qui y sévissait.

À partir de 1982, l'Unbro (United Nations Border Relief Operation) remplaça l'Unicef. Chacun de ces sites, ou camps Unbro, était placé sous la domination étroite d'une des trois fac-

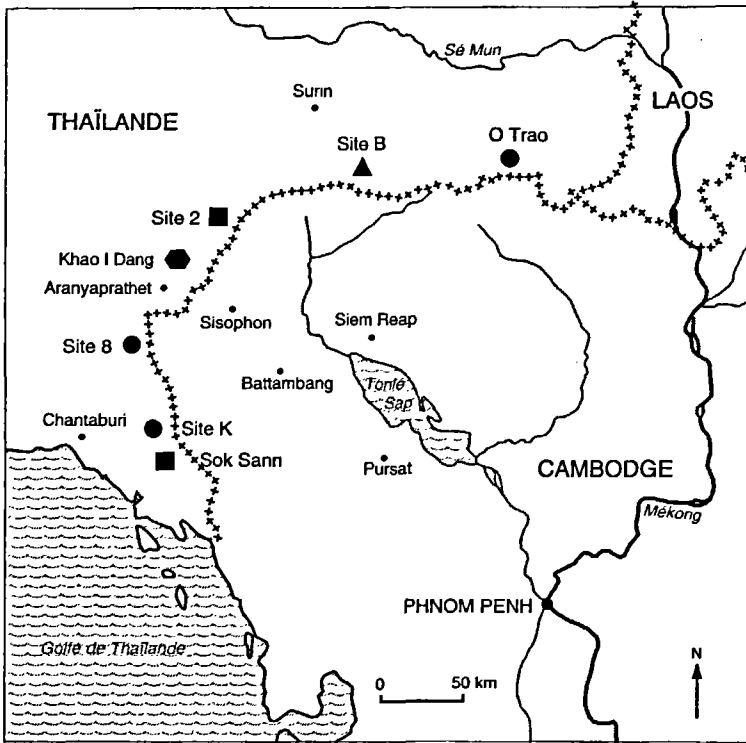
tions politiques cambodgiennes en opposition avec le régime vietnamien de Phnom Penh (FLNPK, PKD et Funcinpec : cf. figure 1). Ces factions étaient armées et recrutait couramment de jeunes miliciens, dans l'enceinte même de ces camps, chargés d'effectuer quelques coups de forces ou de poser des mines de l'autre côté de la frontière. Dans une certaine mesure, les camps devinrent les bases – arrière d'une guérilla reconstituée. Par ailleurs, ces camps n'étaient pas des entités fixes : durant les saisons sèches, la recrudescence des combats imposait fréquemment leur évacuation vers des sites plus sûrs (Unhcr, 1995). Ces sites d'évacuation acquirent rapidement un caractère de permanence et finirent par abriter tant de personnes que plus rien ne les distinguaient réellement des sites initiaux.

Les résidents de la vingtaine de camps frontaliers secondaires furent progressivement rassemblés dans les camps principaux (Site Deux, Site B, Site Huit, O Trao, Site K et Sok Sann) afin de faciliter leur gestion, de leur assurer de meilleures conditions de sécurité et de permettre la mise en place des opérations de rapatriement.

## Le retour au Cambodge

Dans quelles conditions les personnes déplacées, rapatriées depuis les camps frontaliers, furent-elles réinstallées au Cambodge ? Quels types de difficultés rencontrent-elles actuellement ?

À partir de juin 1989, les pays tiers cessèrent pratiquement d'intégrer des réfugiés. Même les réfugiés résidant dans les camps du HCR ne pouvaient qu'envisager un retour au Cambodge, à plus ou moins longue échéance. Il s'agissait d'un rapatriement organisé par les Nations unies et coordonné par le HCR. Ce rapatriement fut qualifié de « volontaire » par le HCR bien que les Cambodgiens n'aient pas eu le choix : la Thaïlande souhaitait la fermeture des camps ; il était hors de question que les autorités locales leur permettent de s'installer sur place. La Thaïlande avait instauré, en 1980, un programme de rapatriement réellement volontaire qui n'avait rencontré



Sources : Carte adaptée d'après LCHR, 1987, *Seeking Shelter : Cambodians in Thailand*

**Camps frontaliers**

- UNHCR et autorités thaïlandaises
- UNBRO et FLNPK
- ▲ UNBRO et FUNCINPEC
- UNBRO et PKD
- Villes principales
- Villes secondaires

UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees  
 UNBRO : United Nations Border Relief Operation  
 FLNPK : Front de Libération Nationale du Peuple Khmer  
 PKD : Parti du Kampuchea Démocratique, parti khmer rouge  
 FUNCINPEC : Front d'union nationale pour un Cambodge indépendant, neutre et coopératif, parti royaliste

**Figure 1**  
 Les camps frontaliers à la veille du grand rapatriement de 1992-1993.

aucun succès auprès des réfugiés cambodgiens<sup>6</sup> puisque neuf ans après le début de ce programme, seulement quatre Cambodgiens avaient accepté de regagner leur pays (Chantavanich et Rabe, 1990), contre quelque 380 000 personnes pour le rapatriement de 1992-1993.

### *Réinstallation et problèmes d'ordre foncier : premiers résultats de recherche*

Les observations conduites au cours de deux missions de terrain ont laissé apparaître qu'un problème foncier revêtant différentes formes s'est posé au moment du rapatriement des réfugiés et qu'il se pose encore actuellement. Certaines difficultés rencontrées par les rapatriés depuis leur retour concernent également l'ensemble de la population rurale cambodgienne. Il s'agit en particulier de la présence de très nombreuses mines dont la localisation est souvent dangereusement incertaine, ainsi que d'un accès au sol rendu parfois difficile en raison des méfaits commis par certains groupes de militaires. La terre est devenue un nouvel objet de convoitise.

Pour les rapatriés de la frontière khméro-thaïlandaise, la garantie de pouvoir disposer d'un lopin de terre – dès leur retour – leur permettait d'espérer retrouver rapidement un premier « point d'ancrage » essentiel dans leur nouvelle vie hors des camps. Elle devait également compenser cette légitime angoisse due à un retour, après plus de dix années d'absence, dans un pays qui était loin d'être pacifié.

#### **Enregistrement et vœux des résidents des camps UNBRO**

Avant que les opérations de rapatriement ne débutent, les résidents furent soumis à un enregistrement préalable afin d'être dénombrés

---

<sup>6</sup> Contrairement aux réfugiés Lao, même si le mouvement de retour resta modeste.

et qu'une *carte d'électeur* leur soit délivrée. Les vœux de réinstallation collectés à cette occasion devaient permettre de diriger les rapatriés vers l'un des cinq centres de réception situés au plus près de la région, du district, du village ou de l'agglomération urbaine de leur choix. Au cours de cet enregistrement, il leur fut également demandé de se prononcer en faveur de l'une des options de réinstallation parmi celles qui leur seraient proposées par le HCR, une fois parvenus au plus près du lieu désiré :

*option A* : deux hectares de terre cultivable et les matériaux nécessaires à la construction d'une habitation ;

*option B* : un lopin pour installer un jardin et une habitation (le *dey-lot*) et les matériaux nécessaires à sa construction ;

*option C* : une somme d'argent de 50 US \$ par adulte et de 25 US \$ par enfant âgé de moins de 12 ans.

De plus, toutes les familles furent dotées d'un kit composé de quelques outils et ustensiles ménagers ainsi que d'une ration alimentaire de paddy de 400 jours (ou de 200 jours si elles souhaitaient aller à Phnom Penh) car, en admettant qu'une terre cultivable puisse leur être donnée, la période de retour ne permettait pas d'entreprendre immédiatement une mise en culture (nécessité de construire sa maison, retard sur le calendrier agricole...).

La plupart des rapatriés ont manifesté le désir de se rapprocher des membres de leur famille restés au pays et rescapés plutôt que d'aller s'installer sur de nouvelles terres, dans une autre province ou même à la périphérie de la capitale. Les provinces du nord-ouest du pays – Battambang, Banteay Meanchey, Siem Reap et Pursat – furent ainsi choisies comme lieu de destination finale par près de 75 % des effectifs de rapatriés (dont près de 60 % pour les seules provinces de Battambang et de Banteay Meanchey).

Les vœux de réinstallation formulés exprimaient clairement que la majorité des rapatriés souhaitait bénéficier de l'option A, c'est-à-dire de deux hectares de terre cultivable. Cela permettait en outre d'espérer qu'il n'y ait pas d'hypertrophie *durable* de la capitale liée à cet afflux en provenance de la frontière.

## L'attachement à la terre

Les résultats de cet enregistrement préalable reflètent l'origine rurale des résidents des camps UNBRO, principalement issus des campagnes du Nord-Ouest.

Pour ces paysans riziculteurs, la terre représentait bien entendu un moyen de production irremplaçable. Mais il convient d'ajouter qu'au Cambodge, les populations rurales étaient – et sont encore – fortement attachées à la dimension symbolique de cet espace. En effet, l'espace agricole (comme l'espace de vie, de manière plus générale) est borné et protégé par des génies fonciers. Ces *neak ta* (esprits d'ancêtres) sont fréquemment représentés par le *rûp* (la forme) – une racine ou une pierre aux formes curieuses, déposée en un lieu précis. Or, il fut constaté par des spécialistes de la santé mentale que, dans les camps frontaliers, le fait de n'avoir pas pu honorer régulièrement ces *neak ta* avait été souvent source de culpabilité et de crainte. Ceci relève d'une tradition rurale encore extrêmement présente au Cambodge.

Pendant la période khmère rouge, en raison des déportations, des exécutions et des fuites, la société fut totalement éclatée et les relations affectives, humaines ou symboliques ont été rompues. Le *neak ta* étant associé à un lieu, ne plus pouvoir se rendre en ce lieu et honorer le *neak ta*, revenait en quelque sorte à rompre un lien spirituel fort. En revanche, revenir sur ses terres permettait de renouer avec la tradition, de retisser des liens symboliques avec le sol et de ne plus risquer d'encourir le ressentiment des *neak ta*. C'est une des raisons pour lesquelles quelques familles ont préféré revenir sur des terres dangereuses (encore soumises aux combats ou minées) – tout en bénéficiant de l'option C. Ce fut le cas en particulier de ce que les Nations unies avaient défini comme « no go zones », parce qu'elles étaient trop dangereuses, fortement impaludées ou trop sèches.

Le Cambodge étant encore un pays fondamentalement rural, les Cambodgiens sont attachés à un *mode de vie* rural. Dans les petites agglomérations urbaines du pays, les habitations khmères sont souvent des habitations rurales à peine modifiées, même si elles sont parfois de taille plus modeste. Le Cambodge n'a jamais réellement connu d'exode rural. Les ruraux ont déserté la campagne pour

sauver leur vie : ils fuyaient les bombardements américains et les épandages de défoliants. La ville était avant tout un refuge. Aujourd'hui encore, le monde citadin demeure l'apanage des minorités nationales (chinoises, sino-khmères ou cham) et des étrangers (Occidentaux, Thaïlandais, Malaysiens...).

Pourtant, au-delà de l'attachement traditionnel du paysan khmer à sa rizière, on est en droit de s'interroger sur les motivations profondes – et sans doute plus pragmatiques – qui ont conduit ces réfugiés à opter pour ces deux hectares de terre agricole. Pour quelle raison un paysan cambodgien réfugié et s'appropriant à être reconduit dans son pays aurait-il refusé un don de deux hectares de terre ? Après plus de dix ans passés dans des camps, à vivre selon un mode de vie pratiquement urbain (en particulier à Site 2), ces paysans réfugiés pensaient-ils encore comme l'auraient fait des paysans cambodgiens qui n'auraient pas été contraints de fuir ? En se portant en faveur de ces deux hectares de terre, entendaient-ils pratiquer de nouveau des activités agricoles ou bien envisageaient-ils simplement de vendre leur lopin ? Compte tenu du peu d'informations disponibles, il est bien délicat *a posteriori* de faire la part des choses...

Quelles que soient leurs motivations réelles, les rapatriés ont manifesté le désir d'être réinstallés sur des terres agricoles et non de se précipiter vers les agglomérations du pays. Or, on constate qu'une fois parvenus dans les centres de réception du HCR, près de 90 % des rapatriés ont accepté l'aide proposée sous forme d'argent (option C). La raison est simple : il n'y avait pratiquement pas de terres disponibles qui soient à la fois non minées et non soumises aux combats. Pourtant le HCR était conscient de ce grave problème, dès avant que les premiers convois de rapatriés ne franchissent la frontière.

### *L'identification des terres destinées à la réinstallation des rapatriés*

Un des services techniques du HCR (le PTSS : Programme and Technical Support Section) a entrepris une mission à Bangkok et au Cambodge entre le 4 novembre et le 17 décembre 1991. Cette mis-



sion avait pour objectif de définir la superficie et la qualité des terres disponibles susceptibles d'être attribuées aux quelques 380 000 rapatriés ainsi qu'aux 112 000 déplacés internes. Ainsi, il avait été prévu d'étudier les potentialités d'au moins 200 000 ha situés au sein ou à proximité des finages dans lesquels les rapatriés souhaitaient s'installer.

Pour ce faire, ils utilisèrent les données collectées par les fonctionnaires cambodgiens habilités, l'imagerie satellitaire (issue des données de Landsat puis de Spot) et complétèrent leurs résultats par des enquêtes de terrain destinées à déterminer les qualités réelles de ces terres : sur le plan agricole, sur le plan sécuritaire (mines et récurrence des combats régionaux), sur le plan sanitaire (qualité de l'eau potable quand elle était disponible, degré de prévalence du paludisme...), ainsi que l'existence et l'état des voies de communications. En corrélant ces différentes informations, quatre catégories de terres abandonnées ont été définies selon leur degré de potentialité : S1 – bien appropriée à cette réinstallation ; S2 – moyennement appropriée ; S3 – ponctuellement appropriée ; voire N – non appropriée. Certains de ces résultats peuvent être ainsi résumés :

Provinces du Nord-Ouest	Vœux des rapatriés	Disponibilité en terre	Excédent ou déficit	% des terres S1 - bien appropriées
Pursat	10 000 ha	33 514 ha	+ 23 514 ha	0,9 %
Battambang	68 000 ha	49 707 ha	- 18 293 ha	45,4 %
Banteay Meanchey	36 000 ha	89 850 ha	+ 53 850 ha	2,4 %
Siem Reap	14 000 ha	58 020 ha	+ 44 020 ha	0
Total	128 000 ha	231 091 ha	+ 103 091 ha	/

Source : tableau dressé d'après UNHCR, 1991, PTSS : Land Identification for settlement of returnees in Cambodia, p. 14 et annexes.

■ Tableau 1  
Disponibilité de terres agricoles, par province,  
au regard des besoins des rapatriés.

D'après les résultats de cette mission, et en étant optimiste, on était en droit de conclure qu'il y avait *a priori* :

- suffisamment de terres pour tous, à condition toutefois que les rapatriés acceptent de se redistribuer au sein de ces provinces – même en tenant compte des besoins des déplacés internes que le HCR estime à 45 000 ha ;
- une forte corrélation entre le manque de terre disponible et la qualité de la terre agricole. Les provinces disposant des meilleures terres étaient les plus recherchées mais elles disposaient de peu de terres vacantes. Une forte concurrence pour l'utilisation du sol était à prévoir<sup>7</sup>.

## *L'insécurité des terres disponibles*

### **Des terres appropriées mais minées**

La classification adoptée par le PTSS reposant principalement sur des critères agronomiques et des conditions d'accessibilité, elle ne pouvait qu'être remise en cause par l'importance des superficies minées (figure 2) et la récurrence des conflits armés. Plus de 70 000 ha étaient considérés comme présentant un *risque élevé* de minage, dont près de la moitié présentait un minage *avéré*, dense ou moyen.

À titre d'exemple, la région de Battambang possède certes des sols parmi les plus fertiles du pays (avec ceux des berges du Tonlé Sap et du Mékong) mais elle est aussi l'une des plus densément minées et jouxte la riche région frontalière de Pailin (productrice de pierres précieuses) qui resta, jusqu'à une date très récente, un puissant bastion khmer rouge aux marges agitées.

Si l'on considère les situations sécuritaires provinciales, on s'aperçoit que la plupart des terres sont *de facto* dangereuses ou

---

<sup>7</sup> Une classification plus fine laisse apparaître que la plupart des terres des provinces de Siem Reap et de Pursat ne sont que très localement appropriées à toute installation ; en revanche la majorité des terres de Banteay Meanchey est moyennement appropriée – mais ces terres sont dangereuses.

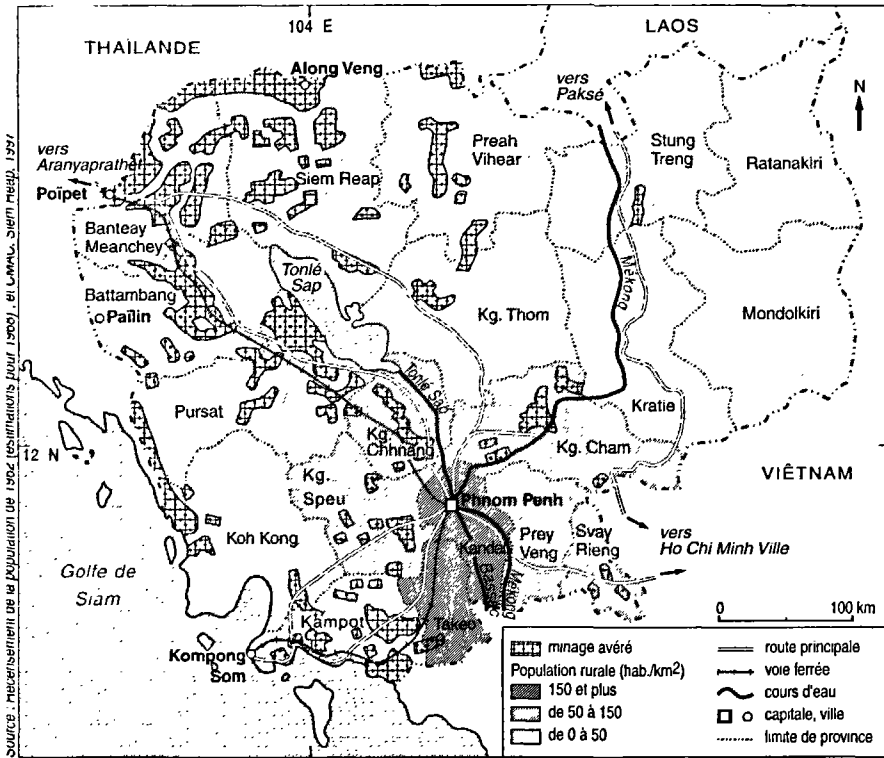


Figure 2  
Zone de minage avéré et densité de population rurale cambodgienne.

bien localisées à proximité de zones dangereuses. Toute réinstallation devait être étroitement soumise à la mise en place d'un programme de déminage nécessairement étendu et intensif. Or cela ne s'est pas produit malgré les efforts engagés. C'est certainement la raison majeure qui a contraint les rapatriés à accepter en masse une option de réinstallation sous forme d'argent et non sous forme de terres cultivables.

### **Des opérations de déminage insuffisantes**

Le minage du pays constitue un problème majeur qui contrarie sévèrement la reconstruction du pays, et en particulier la réinstallation des rapatriés.

Il n'y avait pratiquement pas de démineurs au Cambodge avant 1992 car s'il est relativement facile de poser ces engins explosifs, les neutraliser réclame des compétences techniques très pointues et un apprentissage assez long. Par ailleurs, les Nations unies avaient conscience de ce problème mais avaient certainement sous-estimé son caractère limitant en matière de développement durable (Thibault, 1998). Le plan d'action mis en place dans le cadre des Accords de Paris (1991) reposait sur une connaissance curieusement erronée de l'utilisation des mines : les Onusiens pensaient alors que les soldats cambodgiens démobilisés fourniraient les effectifs nécessaires pour entreprendre une vaste campagne de déminage. Or, même au terme d'une année d'apprentissage rigoureux, tous les apprentis démineurs ne sont pas aptes à neutraliser les engins explosifs. D'autre part, la faction khmère rouge a bloqué la mise en place du processus de paix : les Casques bleus n'ont pas pu se déployer sur l'ensemble du territoire, si bien que les autres factions cambodgiennes ont refusé de continuer à démobiliser leurs soldats. Non seulement le cessez-le-feu ne fut pas respecté, mais les hommes nécessaires au déminage ne furent pas mis à disposition. Utiliser les militaires démobilisés pour assurer les opérations de déminage était une idée défendable, à condition que les Nations unies se donnent les moyens légaux d'intervenir ou de faire pression dans le cas où l'une des factions cambodgiennes ne respecterait pas les engagements pris lors de la signature des accords de paix. Finalement, les hommes, les moyens et les techniciens ont manqué. Une structure civile de déminage (CMAC : Cambodian Mine Action Centre) s'est tardivement mise en place et avance à très petits pas. Au regard de la progression des opérations de déminage, les rapatriés sont rentrés bien trop tôt, mais juste à temps pour participer... aux élections !

## *L'accès au sol*

Le retour des rapatriés a entraîné, au début des années 1990, une augmentation sensible de la population de certains villages, rendant ainsi le manque de terre cultivable encore plus patent.

### **L'omniprésence militaire**

La pression sur l'espace agricole et les régions forestières s'est encore accrue avec la « diversification » des activités de nombreux militaires (trafics de grumes et de drogues, réquisition de récoltes...). En se ralliant aux FARC (Forces Armées Royales Cambodgiennes), les combattants Khmers rouges sont venus grossir les rangs d'une armée régulière déjà pléthorique<sup>8</sup>. Que les militaires préparent leur « reconversion » ou qu'ils profitent simplement d'un rapport de force qui leur est très favorable, beaucoup d'entre eux se livrent à une exploitation illégale et effrénée des ressources forestières du pays (Global Witness, 1998), privent certaines minorités ethniques de leurs parcours traditionnels et s'approprient autoritairement des terres rizicoles. Les militaires cambodgiens sont à l'origine de la quasi-totalité des litiges fonciers qui conduisent régulièrement plusieurs centaines de représentants de familles lésées à venir manifester devant l'Assemblée nationale de Phnom Penh. Ce problème prend une telle ampleur que le gouvernement a été contraint de mettre en place une commission spéciale chargée d'examiner les cas impliquant militaires et policiers (*The Cambodia Daily*, May 10, 1999). Finalement, les rapatriés se heurtent autant à des opportunistes ayant récupéré des terres non cultivées qu'à une autorité toute puissante qui fait de l'abus de pouvoir son lot quotidien.

### **Les migrations secondaires**

Certains paysans ont repris le chemin de la Thaïlande parce qu'ils se retrouvaient sans terre ou parce qu'ils n'avaient pas la possibilité

---

<sup>8</sup> Au terme du recensement militaire initié en avril 1999, 50 000 hommes devraient être démobilisés.

de faire valoir légalement leur ancien droit de culture sur les terres qu'ils travaillaient avant de fuir le Cambodge. Ces nouvelles migrations, principalement illégales, concernaient à la fin de l'année 1998 près de 12 % des actifs des provinces frontalières de Battambang, Banteay Meanchey et Siem Reap (Chan et So, 1999).

La plupart de ces migrants trouvaient à s'employer comme journaliers au sein des exploitations agricoles thaïlandaises proches de la frontière. D'autres avaient tenté leur chance comme ouvriers du bâtiment ou manutentionnaires à Bangkok et dans les autres agglomérations thaïlandaises. Mais sévèrement touchée par la crise financière de 1997, la Thaïlande prit des mesures draconiennes afin de protéger les emplois nationaux (*immigrant workers replacement policy*) et nombre de ces travailleurs clandestins furent reconduits à la frontière sans salaire. Rentrés au Cambodge les poches vides, ils ne furent pas en mesure de rembourser les dettes contractées durant leur absence par leurs proches restés au pays.

De l'état actuel de ce travail de recherche, il ressort un fait majeur qui pourrait apparaître comme étant paradoxal : le retour de ces anciens réfugiés ne semble pas avoir impliqué – comme on était en droit de l'attendre – qu'ils recouvrent les terres qu'ils exploitaient avant de fuir en Thaïlande. Bien que dans leur majorité les rapatriés aient souhaité être acheminés au plus près de leur lieu d'origine, le HCR dut pourtant identifier plus de 200 000 hectares pour leur réinstallation, ainsi que près de 45 000 hectares destinés à faciliter celle des déplacés internes. Or, si l'on peut concevoir que l'absence prolongée des réfugiés ait laissé le temps à d'autres (certainement « protégés » par le régime en place) de s'installer sur ces terres vacantes, on comprend moins aisément que les déplacés internes – contraints de fuir parfois plus souvent que les réfugiés mais toujours moins longtemps – n'aient pu revenir sur leurs terres.

Comment se fait-il que désormais la terre manque au Cambodge ? Certes, trop peu d'espaces agricoles et forestiers sûrs, non minés et exploitables, sont disponibles. Et lorsqu'ils le sont, les populations rurales en sont fréquemment tenues à l'écart par la force. Comme les activités secondaires extra agricoles sont en général peu nombreuses et peu rémunératrices, certains rapatriés sont contraints de

s'employer en tant que journaliers auprès de chefs militaires ou bien de migrer de nouveau vers des agglomérations urbaines ou vers la Thaïlande. Cependant, ces facteurs semblent insuffisants pour rendre compte de ce problème foncier dans sa globalité. On peut émettre l'hypothèse qu'une part importante de la terre ait changé de mains. Peut-on pour autant parler de « nouvelle donne » foncière – dans les provinces du nord-ouest en particulier ? Dans l'affirmative, de quelle manière s'est-elle mise en place et quelle est son importance au regard d'autres facteurs contrariant le processus de réinstallation durable des rapatriés ? Dans quelle mesure la loi foncière actuellement en vigueur favorise-t-elle certaines catégories de la population ? Enfin, ce problème foncier ne révèle-t-il pas d'importantes mutations au sein de la population cambodgienne ? Seules des enquêtes approfondies permettront d'apporter des éléments de réponses à ces questions.

## Bibliographie

- CHAN (S.), SO S., 1999 – Cross-border migration hit by Asian crisis. *Cambodia Development Review*, vol. 3, issue 1, March 1999 : 1-4. CDRI, Phnom Penh.
- CHANTAVANICH (S.), RABE (P.), 1990 – Thailand and the Indochinese refugees : fifteen years of compromise and uncertainty. *Southeast Asian Journal of Social Sciences*, vol. 18, n° 1 : 66-79.
- CONDOMINAS (G.), POTTIER (R.), 1982 – *Les réfugiés originaires d'Asie du Sud-Est*. Coll. Rapports officiels, La Documentation Française, Paris.
- DELVERT (J.), 1961 – *Le paysan cambodgien*. Thèse d'Etat, Mouton & Co, Paris, La Haye.
- FIDELIN (B.), 1999 – *Prêtre au Cambodge*. Editions Albin Michel, Paris.
- FOREST (A.), 1992 – *Le culte des génies protecteurs au Cambodge*. L'Harmattan, Paris.
- Global Witness, 1998 – *Cambodia's future on the move*. March 1998.
- HIEGEL (J.-P.), HIEGEL-LANDRAC (C.), 1996 – *Vivre et revivre au camp de Khao I Dang. Une psychiatrie humanitaire*. Fayard, Paris.
- LOCARD (H.), 1996 – *Le « petit livre rouge » de Pol Pot ou les paroles de l'Angkar entendues dans le Cambodge des Khmers rouges du 17 avril 1975 au 7 janvier 1979*. L'Harmattan, Paris.
- Nations unies, 1991 – *Accords pour un règlement politique global du conflit du Cambodge*. Paris, le 23 octobre 1991.
- The Cambodia Daily* – May 10, 1999, Phnom Penh.
- The Phnom Penh Post* – April 2 – 12, 1999, Phnom Penh.
- THIBAUT (C.), 1998 – « Les mines au Cambodge. Les Cambodgiens et les Nations unies face à un risque sécuritaire majeur. » in *Le Voyage inachevé. Hommage à Joël Bonnemaison*, ORSTOM-PRODIG, Paris : 559-565.
- UNHCR, 1991 – *Land identification for settlement of returnees in Cambodia*. PTSS Mission report 91/33, November 4-December 17, 1991, UNHCR, Geneva.
- UNHCR, 1995 – *United Nations Border Relief Operation for Cambodians in Thailand*. UNHCR, Bangkok.
- UNHCR, 1999 – *Funding and donor relations. Global appeal. East Asia and the Pacific*. <http://www.unhcr.ch/fdrs/ga99/khm.htm>.